

Procès-verbal de l'Assemblée 2015 **des délégués de Swiss Volley Région Jura-Seeland**

Vendredi 19 juin 2015, à 19h30, Halle de gymnastique à Vendlincourt

Le président de l'assemblée, Jean-François Wälchli, ouvre la 43^e assemblée ordinaire de SVRJS à 19h40 en souhaitant la bienvenue aux délégués des clubs, aux médias, ainsi qu'aux trois membres d'honneur qui ont répondu présents à l'invitation : Jocelyne Caccivio, Raymond Vernier et Serge Jubin. Il salue également le représentant du comité central de Swiss Volley, M. Balz Stückelberger, Mme Catherine Corbat maire de Vendlincourt et Julien Boegli, représentant de la presse.

Le président précise que l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyé, conformément à l'article 20 des statuts, plus de 30 jours avant la présente AD. L'ordre du jour ainsi que plusieurs documents (rapports, comptes, budget, etc.) ont été adressés aux clubs sous forme de plaquette il y a plus de 10 jours. Des plaquettes sont encore à disposition des délégués à l'entrée de la salle.

1. Enregistrement des ayants droit

Au terme de la saison 2014-2015, l'association SVRJS compte 23 clubs, 1142 licences soit 1 club et 6 licences de plus que la saison précédente ; 94 délégués ont été invités à cette assemblée. Ce nombre est déterminé par l'article 24 des statuts, qui prévoit que chaque club a droit à un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences.

Après décompte, 33 délégués sont présents, représentant 16 clubs.

Clubs excusés : VB Péry, Sport Gym Porrentruy, FSG Le Cornet-Crémines, VBC La Suze, VBC Tramelan, GS Montfaucon.

Club non-excuse : Sixième Set

Conformément au règlement des indemnités, les clubs excusés reçoivent une amende de Fr. 50.- et celui non-excuse une amende de Fr. 100.-

Autres excuses :

mandataire : Bérénice Willemin ;

membres d'honneur : Raoul Voirol, Gilbert Frieden et Rémy Evalet ;

invités : Vincent Pilloud, chef de l'Office des Sports du Canton du Jura.

2. Salutations et accueil

L'annonce du décès de Christophe Stern, président de Swiss Volley, attriste tous les sportifs du monde du volleyball.

M. Stern a siégé au comité central de Swiss Volley dès 1988. Par son engagement, ses capacités d'écoute et de médiation, il a permis à Swiss Volley de traverser la tempête qui la menaçait en 2002. Il est de ceux qui ont donné l'occasion à notre fédération de retrouver une stabilité bienvenue. Il était l'homme de la situation dans une période cruciale pour le volleyball suisse.

Par deux fois M. Stern nous a fait l'honneur de participer à notre assemblée des délégués. C'était à Bienne en 2004 et à Saignelégier en 2006.

Jean-François Wälchli demande à l'assistance de se lever et d'honorer sa mémoire par une minute de silence.

Jean-François Wälchli remercie vivement les délégués d'avoir accepté de consacrer une soirée à la bonne marche de notre association.

Il souhaite des débats fructueux, dans un état d'esprit serein.

Il poursuit en faisant part à l'assemblée de ses sentiments.

« Même si notre association régionale a traversé cette année des eaux moins tumultueuses que par le passé, je distingue tout particulièrement trois sources de difficultés qui perturbent la sérénité du voyage.

La qualité du travail réalisé par le comité de SVRJS est directement liée au sérieux de l'engagement des membres qui le composent. Les modifications de statuts proposées en point 8 de l'ordre du jour illustrent cette réalité. Lorsque des tâches attribuées de manière spécifique ne sont pas remplies, celles-ci doivent être assumées par d'autres membres du comité, au risque de voir ces derniers s'épuiser.

Par ailleurs, le problème de la formation et de l'accompagnement des arbitres représente un problème majeur qui nous concerne tous. Les responsables de clubs qui proposent de jeunes arbitres se soucient-ils de leur évolution? Leur apportent-ils l'aide et le soutien dont ils auraient besoin? Les joueurs, les entraîneurs et les coaches mettent-ils toujours en pratique l'appel de Swiss Volley qui a lancé une campagne de respect envers les arbitres?

Finalement, je mets le doigt sur un projet qui dort dans nos tiroirs depuis 2012, le plan stratégique de la promotion du volleyball. Notre association dispose des fonds nécessaires à la mise en œuvre de ce plan mais il nous manque les personnes qui sont d'accord de s'atteler à sa réalisation, malgré les appels lancés par le comité.

Je souhaite vivement que l'assemblée de ce jour nous permette de trouver des solutions, pour le bien de notre association. »

Je termine mon introduction par une citation de Sénèque, philosophe romain du 1^{er} siècle :

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles »

3. Discours des invités

Mme Catherine Corbat, maire de Vendlincourt, retrace l'historique de son village, décrit son développement et la richesse de ses sociétés locales. Elle remercie la présidente du VBC La Vendline d'avoir organisé cette assemblée. Elle nous souhaite de bons débats et nous informe que sa commune nous offre l'apéritif en fin d'assemblée.

Elle est remerciée par de vifs applaudissements.

M. Balz Stückelberger, représentant de Swiss Volley, nous apporte les salutations de notre association faîtière. Il nous remercie du soutien que nous avons apporté à l'essor du volley en acceptant l'augmentation du prix des licences. Il nous remercie de notre élan de sympathie face au décès de Christoph Stern. Jusqu'à la prochaine session du parlement de Swiss Volley en automne, c'est M. Bernard Hominal qui assumera la présidence par intérim. Le meilleur hommage que l'on peut faire à Christoph, c'est de poursuivre la voie que celui-ci a ouverte pour le développement de notre sport.

Marco Severino lui demande quand seront introduites les licences électroniques. Balz cherche la réponse auprès de ses collègues du comité et répond en fin de séance que ce ne sera pas avant la saison 2017-2018.

Il nous propose d'aller visiter le site indoorsports.ch car les 5 et 6 septembre auront lieu des compétitions qui concerneront les quatre sports réunis dans la coopérative Indoor Sports (unihockey, handball, basketball et volleyball).

Cette coopérative a été créée pour améliorer la visibilité dans les médias et les possibilités de sponsoring.

4. Election des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateurs : Mme Corinne Meusy (VBC La Vendline) et M. Jacques Schnyder (BMV 92).

5. Adoption de l'ordre du jour

Le président précise que les modifications des statuts proposées au point 8 ne porteront que sur les articles 31 et 32 (les articles 23 et 27 n'ont finalement pas subi de modifications).

Au point 13 de l'ordre du jour, le nombre de personnes à élire au comité passe de 3 à 4.

Aucun délégué ne s'opposant aux modifications proposées, c'est à l'unanimité que cette nouvelle version de l'ordre du jour est acceptée.

6. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 13 juin 2014 à Tramelan

Comme de coutume, il a été publié sur notre site Internet www.svrjs.ch et il figure aux pages 3 à 10 du fascicule de convocation à l'assemblée. Il n'a pas suscité de proposition de modification.

Personne ne demandant des corrections au PV, Jean-François Wälchli propose de l'accepter tel quel et remercie le secrétaire, Madeleine Brêchet.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal de l'AD 2014 est accepté.

7. Rapports annuels

Ils sont publiés dans la plaquette de convocation. Jean-François Wälchli propose qu'on ne les lise pas. Les rédacteurs des rapports sont à disposition pour apporter des compléments et, au besoin, répondre aux questions.

Comme de coutume, il propose qu'ils soient approuvés en bloc, au terme du débat.

- rapport du président du comité de Swiss Volley Région Jura-Seeland (Vincent Brêchet) (page 11) ;
- rapport du responsable du secteur compétition (Claude Devanthéry) (page 12) ;
- rapport de la représentante des arbitres (Anne-Marie Rérat) (page 10) ;
- rapport de la représentante de la relève (Marina Bolgiani (oublié dans la plaquette ce rapport a été envoyé séparément aux clubs) ;
- rapport de la responsable mini volley (Bérénice Willemin) (page 13) ;

Personne ne demande de complément d'information et c'est à l'unanimité que tous ces rapports sont acceptés.

8. Modification des articles 31 et 32

Pour l'article 31, Vincent Brêchet explique que cet article propose des postes trop précis (parmi eux certains ne sont pas pourvus). La nouvelle formulation permet plus de souplesse quant à la répartition des tâches au comité.

Il répond par l'affirmative à Serge Jubin qui s'inquiète de savoir s'il trouvera des répondants pour les différentes tâches. Le choix des candidats au comité restera orienté sur des compétences spécifiques.

Pour l'article 32, Vincent Brêchet explique que certains membres du comité n'ont participé à aucune séance du comité ou n'ont pas accompli les travaux qui leur incombent. De ce fait il est judicieux de ne pas les rétribuer selon le RI et le cas échéant de pouvoir demander à l'AD des années impaires de les remplacer au comité.

Le président demande de voter l'entrée en matière et rappelle à l'occasion que les modifications des statuts doivent être approuvées par une majorité des deux tiers voix exprimées.

C'est à l'unanimité que l'entrée en matière est acceptée.

Pour Sven Tschanz (VBC Nidau), les statuts ne sont pas l'essentiel : ce qui compte c'est que le comité puisse faire son travail dans les meilleures conditions. Il soutient ces propositions de modification.

Serge Jubin (VBC Porrentruy) soutient les modifications et demande si les cahiers des charges subsisteront.

Vincent Brêchet et Claude Devanthéry le rassurent en disant que les cahiers des charges seront revus. Le comité reste structuré et l'on saura qui fait quoi.

Les deux articles votés séparément sont tous deux acceptés à l'unanimité.

9. Comptes 2014-2015

Les comptes et bilan figurent aux pages 16 et 17 de la brochure.

Patricia Schaller rappelle que le budget prévoyait Fr. 89'080.- de charges et que ces dernières ne se sont finalement élevées qu'à Fr. 80'641.95.

Du côté des recettes, la prévision des produits s'élevait à Fr. 84'080.- et ceux-ci se sont élevés à Fr. 90'250,65. Finalement, le résultat est meilleur que prévu puisque le déficit prévu (Fr. 5'000.-) a finalement été transformé en un bénéfice de Fr. 9'608.70.

Patricia Schaller explique qu'un tel bénéfice est dû à différents facteurs.

- le coaching des arbitres qui n'a pas été effectué (Fr. 1'000.-) ;
- les absences au comité, la réduction des indemnités de fonction (Fr. 3'500.-) ;
- l'augmentation des amendes et redevances pour déplacements de matches (Fr. 6'535.-) ;
- le mini volley (Fr. 1'620.-) : prix achetés pour deux ans la saison passée ;
- la promotion des minis et des kids (Fr. 1'000) : pas de demande de la part des clubs dans les délais.

La caissière dit que les frais pour déplacement de match ont été doublés dans le but d'en réduire le nombre. Mais l'objectif n'est pas atteint car il y en a eu encore trois de plus que l'année précédente.

Selon Vincent Brêchet, il faut relativiser le bénéfice de cette saison car il espère bien que les manquements constatés cette année ne seront pas répétés.

Sven Tschanz (VBC Nidau) dit qu'on déplace un match quand il le faut sans tenir compte du coût.

Stéphane Berber (VBC Delémont) est de l'avis de Sven Tschanz. Ce n'est pas un plaisir de déplacer un match, cela demande du temps. Il n'accepte pas qu'une association fasse du bénéfice grâce aux amendes. Il faudrait penser à baisser les frais d'inscription et ne pas oublier que les licences ont déjà fortement augmenté. Il faut être prudents et ne pas augmenter les cotisations que les clubs doivent demander à leurs membres qui pourraient se tourner vers des activités individuelles.

Claude Devanthéry (VFM) avoue qu'il a été dans l'obligation de changer beaucoup de matches qu'il en acceptait les coûts mais qu'il ne l'avait pas fait par plaisir.

Serge Jubin fait remarquer que certains clubs ne se sont rendu compte du changement de tarifs qu'à la réception de la facture finale. Il espère que l'effet dissuasif se répercutera la saison prochaine.

Il demande si son intervention à l'assemblée des présidents concernant les conditions requises pour un déplacement de match ont été rendues plus contraignantes.

Claude Devanthéry dit que les garde-fous existent (art. 51 du RG) de même que les possibilités de refuser existent et que c'est aux clubs de faire valoir leurs droits. Il dit également que la conception du calendrier a été retardée et qu'ainsi les équipes seront mieux à même de connaître les disponibilités de leurs joueurs. Il n'est pas prévu de modifier les montants des redevances pour changement de match.

Jean-François Waelchi lit le rapport des vérificateurs des comptes (La Suze et Tramelan) qui relève l'excellent travail de la caissière. Il demande d'approuver les comptes.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au CR.

Des applaudissements accompagnent les remerciements adressés à la caissière pour son excellent travail.

10. Admissions / Démissions / Exclusions

Aucun objet à traiter à ce point d'ordre du jour.

11. Attribution des titres 2013/2014

C'est toujours un moment agréable : SVRJS fête ses champions et leur offre un ballon officiel. C'est l'affaire du responsable du championnat et de la coupe, Roland Zbinden, et du responsable des compétitions, Claude Devanthéry.

Roland Zbinden cite les champions «mini», qui ont déjà eu droit à leur cérémonie protocolaire, en mars, à Bienne, au terme du dernier tournoi.

Sont donc champions :

Mini M13 filles	: Volley Espoirs Bienne	Mini M15 filles	: VBC Porrentruy
Dames M15	: Volley Espoirs Bienne		
Dames M17	: VBC Porrentruy		
Dames M19	: VFM vice-championnes CH	Hommes M19	: VBC Nidau
Dames M23	: VBC Porrentruy	Hommes M23	: VBC Nidau
Dames 5 ^e ligue	: BMV 92	Dames 4 ^e ligue	: Volleyboys Bienne
Dames 3 ^e ligue	: BMV 92		
Dames 2 ^e ligue	: VBC Porrentruy (a échoué dans sa tentative de promotion en première ligue nationale)		
Hommes 3 ^e ligue	: VBC Porrentruy (a renoncé à sa promotion en 2 ^e ligue)		
Hommes 2 ^e ligue	: Volleyboys Bienne (a renoncé au tour de promotion en première ligue nationale)		

Le VBC Delémont qui a participé aux finales d'ascension a accédé à la première ligue nationale.

Vainqueurs de la Coupe Jura-Seeland :

Dames : VBC Nidau Hommes : VBC Delémont.

12. Présentation du championnat 2015-2016

Claude Devanthéry présente le futur championnat.

Les documents ont été envoyés aux clubs par courrier électronique -> pas de commentaires de détail sur les groupes

Globalement, pas de grandes particularités pour le championnat à venir. A signaler :

- reconduction des groupes « Formation » et « Titre » en DM17 et DM19 ;
- pas de refonte des groupes à Noël => pas de groupes « Promotion » et « Relégation » mais championnat « normal ».

Inquiétudes tout de même car :

nombre d'équipes en baisse: 92 équipes contre 101 en 2014/15 (baisse de 10%) ;
nombre de matches en baisse: 660 matches contre 749 en 2014/15 ;
nombre d'équipes masculines en baisse: 21 équipes contre 25 en 2014/15 ;
plus d'équipes HM17 et HM19, et toujours pas d'équipe HM15 => soucis quant au devenir de la filière masculine régionale, d'autant plus si on prend en compte le vieillissement des équipes ;
seulement 6 équipes en 2L masculine : inquiétant si l'on sait qu'il s'agit de l'antichambre de la LN !

Au plan organisationnel :

- Confection du calendrier du 8 au 22 août, au lieu de fin juin. Objectifs: donner du temps aux clubs et éviter les changements de matches ultérieurs trop nombreux, permettre la coordination avec les calendriers LN. En outre, plus de raison de « brusquer les choses » car le calendrier ne sera plus intégré à la brochure => plus d'impératifs liés à l'impression.
- Assouplissement des plages de planification pour les catégories à 4 tours: 1 plage = 1 tour au lieu de 10 jours.

Stéphane Berbier (VBC Delémont) demande pourquoi s'arrêter à une plage de deux semaines en pleines vacances. Il lui est répondu que si la plage du 8 au 22 août est l'ouverture officielle pour inscrire les matchs sur le site, rien n'empêche les équipes de prendre contact dès maintenant et faire leurs réservations de salle en conséquence.

Finalement, attention aux nouvelles règles de jeu, en particulier les « touchers de filet »: les équipes devront aussi s'y préparer, pas seulement les arbitres.

Pablo Brenlla (VBC Porrentruy) se demande s'il ne faudrait pas réunir toutes les équipes masculines en une seule ligue.

Claude Devanthéry lui répond que les trois premières équipes de troisième ligue ont renoncé à une promotion et que pour lui il faut une deuxième ligue de qualité si l'on veut prétendre à une promotion en première ligue. Il attend une amélioration avec la mise en route du plan stratégique car il faut élargir la base de la pyramide.

Une pause de 20 minutes est accordée aux délégués.

13. Élections complémentaires

Trois postes à pourvoir pour une année :

Quatre candidats ont été trouvés et le comité propose de les élire les quatre, ainsi on aura un assesseur qui pourra épauler ses collègues et mettre au courant les nouveaux venus.

Selon les statuts (article 31) le comité se compose du président et de 6 à 10 membres. En nommant quatre personnes on arrivera à 10 personnes y compris le président.

Marina Bolgiani (secteur de la relève), Jacques Schnyder (secteur des compétitions), Flaviano Arzenton (proposé par l'AG des arbitres comme convocateur des arbitres), Sébastien Zbinden (président des arbitres) sont élus séparément par 32 voix chacun (chaque candidat s'étant abstenu de voter pour lui-même).

Jean-François Waelchli remercie toutes ces jeunes forces qui se mettent à disposition du comité et spécialement Marina Bolgiani qui a suppléé la responsable de la relève et qui a ainsi garanti l'existence des SAR filles.

Applaudissements nourris de l'assemblée.

Vérificateurs des comptes : le VBC La Suze passe premier vérificateur, le VBC La Vendline devient deuxième vérificateur. Élus à l'unanimité.

Le VBC Delémont est élu (à l'unanimité) comme vérificateur suppléant.

14. Fixation de la cotisation des membres

Le comité propose de maintenir la cotisation des membres (clubs) inchangée, à Fr. 200.- C'est sans discussion et sans opposition que la proposition du comité est acceptée.

15. Budget 2014/2015

Patricia Schaller présente le budget de manière globale.

Elle a laissé Fr. 1'000.- pour le coaching des nouveaux arbitres ; Fr. 5'000.- pour le plan stratégique.

Elle explique que les volleyjumpers ne peuvent plus compter sur un entraîneur de VFM (engagé également dans le staff de l'équipe de LNA). Cependant cette activité n'est pas revenue plus chère que les autres années car SVRJS mettait également un entraîneur à disposition et la saison passée un seul entraîneur a suffi pour dispenser ces activités. Ce sera également le cas si on maintient cette activité.

Les délégués ne contestant pas ce mode de faire, on poursuivra de la même façon.

Par différents contacts, Sven Tschanz a eu l'occasion de voir ce qui se passait dans d'autres régions pour la filière SAR. Certaines régions planifient des entraînements tout au long de

l'année. La SAR n'est pas là pour gagner des médailles mais pour faire progresser les jeunes. Il demande quelle est la philosophie de SVRJS à ce sujet.

Marina Bolgiani lui répond que c'est une idée qui doit mûrir et que la saison prochaine les entraînements pourront débiter plus vite.

Sven Tschanz demande s'il y aura un budget pour les jumpers garçons. Les joueurs existent, il suffit de les contacter et les convaincre. Il est lui-même à disposition pour assumer des entraînements. Pablo Brenlla est également disponible pour collaborer avec Sven.

Patricia Schaller propose d'ajouter une ligne au budget (Fr.1'000.-), ceci sans toucher au montant des finances d'inscriptions des équipes, ce qui aura pour conséquence d'augmenter le déficit de la saison prochaine (Fr.6'000.-).

Roland Zbinden dit que des contacts ont été pris avec l'ANVB (Neuchâtel) et qu'une réunion entre des membres des deux comités est prévue pour relancer particulièrement la filière masculine.

Sven Tschanz demande comment sont calculées les amendes pour manquement de quotas d'arbitrage.

Pour les clubs qui ont un grand déficit prévisible, on envoie une demande d'avance en début de saison. En fin de saison, un calcul définitif est fait pour tous les clubs selon les arbitrages réellement effectués. Certains reçoivent une amende complémentaire et d'autres peuvent se voir ristourner une partie de l'avance.

Vincent Brêchet dit que l'on manque cruellement d'arbitres pour les matchs 2^e et 1^{ère} ligues de la région biennoise. Les amendes de quotas d'arbitrage se basent sur un nombre de matchs inférieur au besoin réel (20 au lieu de 23).

Beni Rieder (Volley Espoirs Bienne) dit qu'il a eu du mal à trouver des candidats arbitres. En plus, il a rencontré des difficultés de communication (langue et collaboration avec le responsable des cours). A Bienne, il y a des volleyeurs issus de la migration qui ne parlent ni l'allemand ni le français.

Vincent Brêchet dit que SVRJS a fait l'effort de traduire les supports de cours en allemand et qu'Andreas Briker du VBC Nidau s'est mis à disposition pour aider les Alémaniques. Le problème réside dans le fait que cette information n'a pas circulé.

Le président met les différentes parties du budget au vote :

- indemnités des membres des comités et mandataires : oui à l'unanimité ;
- budget de la formation avec la proposition de l'adjonction de Fr.1'000.- pour les volleyjumpers garçons : oui à l'unanimité ;
- budget général avec un déficit de Fr.6'000.- : oui à l'unanimité ;

16. Propositions des membres

Aucun objet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

17. Honorariat

Aucune proposition.

18. Fixation de la prochaine Assemblée des délégués de SVRJS

Ce sera le vendredi **17 juin** 2016 : le VBC Nidau accepte l'organisation de cette assemblée.

18. Divers et imprévus

Vincent Brêchet informe que Roland Zbinden, en plus de ses charges (coupe et championnat), est intéressé par la mise en route du plan stratégique. Il demande que d'autres personnes lui apportent leur collaboration. Il annonce que le comité a décidé de défrayer les personnes intéressées comme pour toutes les autres fonctions de SVRJS.

Roland Zbinden précise que son action personnelle irait dans le sens de l'amélioration de la condition des entraîneurs (formation ; statut...).

Il attend deux trois personnes pour s'occuper d'autres domaines. Il ne pense pas faire de nombreuses séances. Il commencerait par une réunion de coordination. Ensuite les contacts seraient plutôt faits par mails ou par téléphone.

Pablo Brenlla se met à disposition pour l'accompagner dans cette nouvelle tâche.

Jean-François Wälchli revient à sa citation du début d'assemblée et dit que si Roland a osé, les choses ne seront peut-être pas si difficiles. Il remercie Roland et Pablo et émet le vœu que le groupe puisse s'étoffer.

Jean-François Wälchli met un terme à l'assemblée en remerciant les participants et réitère ses remerciements pour l'organisation de l'assemblée par le VBC La Vendline.

Des remerciements sont également adressés au président qui a mené l'assemblée de main de maître.

L'assemblée se termine à 22h20.

La secrétaire : Madeleine Brêchet